DELIBERATION N° 44

Aménagement du lotissement du Domaine du Golf - Compte rendu annuel à la collectivité locale de la SEMAD pour l'année 2011

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :36

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

Monsieur Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la convention publique d'aménagement du lotissement du Golf a été signée le 23 juin 2000 entre la ville de Dieppe et la SEMAD pour l'aménagement et la commercialisation de 36 lots de maisons individuelles et un lot d'habitat collectif sur un terrain situé à l'ouest de la ville, le long du golf, d'une surface de 4,58 ha.

Cette convention prévoit en son article XVIII que le concessionnaire, la SEMAD, doit adresser pour approbation au concédant, la Ville de Dieppe, un compte rendu annuel à la collectivité locale, comportant un bilan prévisionnel actualisé, un plan de financement de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération en cours pour l'exercice écoulé.

BILAN DES OPERATIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2011

Présentation du bilan financier et comparatif des années 2010 et 2011

DEPENSES	Bilan 2010 en K€ HT	Bilan 2011 en K€ HT	RECETTES	Bilan 2010 en K€ HT	Bilan 2011 en K€ HT
Etudes pré-op.	0	0	Cessions	115	120
Foncier	0	1	Autres recettes	0	0
Mise en état des sols	0	0			
Etudes et travaux	1	9			
Frais de commercialisation	6	0			
Frais de gestion	6	6			
Frais financiers	6	4			
Rémunération aménageur	6	5			
TOTAL HT	**26**	**25**	**TOTAL HT**	**115**	**120**
SOLDE 2011					**95**

Le bilan de l'année 2011 est positif et s'élève à 95 000 €.

DETAILS DES DEPENSES et DES RECETTES
AU TITRE DE L'ANNEE 2011

DEPENSES

- Frais de géomètre : 900,00 € HT, correspondent au bornage des lots vendus.

- Travaux divers : 9385,00 € HT, correspondent à la remise en état des projecteurs et au fauchage des parcelles en cours de commercialisation.

- Impôts fonciers : 6 171,00 €, Imposition foncière du site.

- Intérêts intérêts d'emprunt DEXIA : 3634,35 €

- Frais bancaires : 19,97 €

- Rémunération aménageur : 5 244,60 €, soit 5 % sur les produits HT de l'année 2011 selon la convention

- Amortissement : l'emprunt de 331 000 € à DEXIA a été remboursé au-cours de l'exercice 2011

RECETTES

- Cessions : 120 000,00 €, le lot n° 29 a été cédé au cours de l'année 2011

- Produits de gestion financière : 453,95 €

BILAN PHYSIQUE

Au cours de l'année 2011, un acte de vente (lot n° 29) a été signé, ainsi qu'un compromis de vente (lot n° 26). L'emprunt Dexia a été remboursé en totalité.

PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2012

Il ne reste qu'une parcelle à vendre, le lot n° 30 d'une surface de 2 309 m2. Afin d'aider à sa commercialisation, le prix de vente sera revu à la baisse. La vente définitive de la parcelle n° 26 sera actée.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Il convient de signer la vente de la dernière parcelle avant la fin de la concession entre la ville de Dieppe et la SEMAD, qui prendra fin en juin 2013, et ce dans un contexte économique difficile.

Considérant les avis formulés par la Commission Aménagement et la commission n° 6 réunies respectivement le 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité locale de la SEMAD pour l'aménagement et la commercialisation du lotissement du Domaine du Golf au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le compte rendu annuel à la collectivité locale de la SEMAD pour l'année 2011.

Messieurs CUVILLIEZ, FALAIZE et LAPENA ne participent pas au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :